

Procès de Pierre Cassen : pan sur le bec des vautours de la LDH, de SOS Racisme et du CCIF

écrit par Christine Tasin | 27 juin 2018



L'important est naturellement ailleurs, il est dans le déroulement de cet énième procès de Pierre Cassen. Mais nos lecteurs connaissent par coeur les problématiques, les enjeux... et nous ne voulons pas les laisser, c'est pourquoi nous nous contenterons de seulement résumer seulement le procès de ce jour en mettant l'accent sur les tristes sires qui poursuivent de leur ire ceux qui osent critiquer l'islam.

Pierre, en mai dernier a été relaxé en appel, après l'avoir été en première instance. Le tribunal a reconnu qu'il n'était pas le directeur de publication de *Riposte laïque* pour un article publié en 2016. Il se trouve que, bien que le procès en première instance ait eu lieu au printemps 2017, le 6 septembre de la même année, en l'absence de Pierre et de son avocat, qui n'avaient pas été prévenus, un second procès, sur le même texte, fait par le même tribunal, avait eu lieu, qui avait condamné Pierre à 3 mois de prison avec sursis. Pierre avait fait opposition et il s'agissait aujourd'hui de savoir si le tribunal acceptait son opposition, auquel cas, un nouveau

procès aurait lieu.

Ce fut une séance très animée, qui a obligé le Président et ses confrères à décider plusieurs suspensions de séance pour se concerter et prendre les décisions nécessaires. Je vous passe les détails des difficultés juridiques pour en arriver aux deux points majeurs.

Le tribunal a accepté l'opposition de Pierre, le procès aurait donc dû être refait.

Mais il ne l'a pas été et on ne sait pas s'il le sera un jour.

Coup de théâtre, en effet, quand le procureur, avec une honnêteté intellectuelle qu'il faut saluer, a pris la parole pour dire qu'elle s'était trompée, qu'elle n'avait pas vu que Pierre était jugé deux fois pour le même texte, dans le même tribunal, ce qui, en vertu de la loi *non bis in idem* (pas deux fois par la même chose) est impossible légalement. Deux procès à quelques mois d'intervalle avaient eu lieu sur le même article avec presque les mêmes relevés de phrases poursuivies (seul un petit paragraphe de 3 phrases avait été ajouté dans le texte examiné le 6 septembre). **De ce fait elle considérait qu'il en allait de la respectabilité de la justice et a annoncé que le Parquet renonçait à la poursuite.**

C'est là que les avocats-vautours se sont déchaînés, pitoyables dans leur haine et leur acharnement, allant jusqu'à prétendre (c'est le bébé Tubiana, presque aussi volumineux et haineux que son aîné qui a lancé l'assaut, n'attendant même pas la fin de la prise de parole du procureur) que c'était forcément un autre texte qui avait été publié un autre jour, autre texte qui aurait repris un article antérieur déjà publié... D'une mauvaise foi carabinée, le teint blême à l'idée que leur proie préférée pourrait leur échapper, les 3 vautours ont pris la parole à tour de rôle, dans un numéro à la Dupont-Dupont "je dirais même mieux"... se contentant de reprendre l'idée "géniale" de bébé Tubiana. Même les juges se

regardaient, ahuris du culot et de l'inventivité des vautours ! Vautours pas très agréables à regarder entre Bébé Tubiana, le minuscule avocat de SOS racisme, l'air souffreteux (pas assez de procès gagnés ?) enfoui sous les atours de ses deux généreux voisins, et celui du CCIF, l'air matois et pas bien en forme non plus (leur inconscient doit les travailler, ils vont finir par avoir des ulcères... en tout cas ils n'ont pas l'air très épanouis, c'est peu de le dire).

Maître Frédéric Pichon, notre avocat, fut, une fois de plus, brillant. Excellentissime. Il démontra avec brio qu'il s'agissait du même article, qui avait été poursuivi dans un premier temps par le parquet sur signalement de l'inénarrable Clavreul (la Dilcrah) , puis quelques mois plus tard signalé à nouveau par le CCIF qui n'avait pas relevé exactement les mêmes passages que le parquet... Et personne n'avait vu que le même article était poursuivi deux fois, et comme il n'y avait ni Pierre ni Maître Pichon au second procès, il avait donc été jugé deux fois...

Là où la plaidoirie fut la plus brillante, c'est lorsque notre avocat montra l'avenir des tribunaux si une telle affaire était jugée normale et faisait jurisprudence. Il suffirait de changer quelques mots dans le relevé des propos incriminés pour que le même article fût traîné en justice 5 fois, 10 fois... chaque jour même pendant un an...

Le tribunal s'est retiré pour délibérer pendant une bonne demi-heure, mais n'a pas réussi à prendre sa décision. Elle sera communiquée le 10 octobre.

Soit le Tribunal suit le Parquet et la deuxième poursuite sur l'article en question est définitivement abandonnée, soit le Tribunal suit les vautours et Pierre devra à nouveau se présenter au tribunal pour refaire le procès à la date qui lui sera communiquée.

En attendant, Pierre et moi serons, tous deux en même temps,

cette fois, c'est une première, devant les juges dans quelques semaines, poursuivis lui à nouveau comme directeur de publication de *Riposte laïque* (malgré toutes les relaxes !) et moi également pour avoir mis sur le site de *Résistance républicaine* un reportage sur une manifestation organisée en Auvergne par une association musulmane, *Aube du Savoir*. Nous aurons sans doute le plaisir de retrouver les vautours, au moins celui du CCIF à cette occasion...

A suivre !